

PROPOSITION PÉDAGOGIQUE

HISTOIRE SECONDE

Thème 1 : Le monde méditerranéen, empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Âge

CHAPITRE 2 : La Méditerranée médiévale, espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations.

« Empreintes juives dans la France méditerranéenne du XIe au XIVe siècle »

Introduction :

L'entrée choisie autour des **empreintes juives** vise à mettre en valeur l'héritage de la civilisation juive dans la France méditerranéenne au Moyen-Âge. Il s'agit de montrer ses apports et ses relations avec la civilisation chrétienne notamment, mais aussi d'aborder la complexité de ses rapports avec le pouvoir politique. Les juifs, durant cette période, sont en marge de la société. En effet, le niveau de tolérance et la cohabitation pacifique varient selon les espaces et surtout les périodes. La présence juive durant la période médiévale est très importante autour de la Méditerranée, surtout en Provence et dans le Languedoc, en lien avec le judaïsme ibérique.

Dans un royaume de France chrétien, quelle place est accordée à la minorité juive méditerranéenne du XIe à la fin du XIVe siècle ?

PLAN :

Séance 1 : Une présence juive ancienne en Méditerranée.

Séance 2 : Une communauté juive intégrée dans la société.

Séance 3 : Entre interdits et violence, une cohabitation fragile.

Séance 1 : Une présence juive ancienne en Méditerranée

Objectifs :

- Réaliser une étude topographique des quartiers juifs.
- Comprendre la notion de juiverie

Capacité : Se repérer dans le temps et dans l'espace

Quelles traces matérielles témoignent de la présence juive en France méridionale ?

1. Des sources archéologiques :

Selon les archéologues, la présence juive est notable dès le 1^{er} siècle avant notre ère, à la suite de la mise au jour d'une petite lampe à huile à décor de double ménorah (chandelier à 7 branches) dans les Bouches-du-Rhône), et d'une autre lampe datant du III^e siècle découverte dans le Gard.



Lampe du III^e siècle dite « De Salignac-de-Pons », marqueur de la présence juive en Gaule.

©mahJ/Claude Germain

Des vestiges datant de l'Antiquité tardive prouvent la présence juive durant l'Antiquité, se poursuivant au Moyen-Âge, comme la stèle de Narbonne qui date de 688-689 et qui comporte une ménorah à cinq branches et la mention « Paix sur Israël » en hébreu.



Sceau de Kalonymos Ben Todros, « dernier roi des juifs » de Narbonne, expulsé en 1306, Archives municipales de la ville de Narbonne. Illustration tirée de Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023, p.152.

→ Une face avec une inscription hébraïque et une autre latine. Kalonymos était assimilé à un seigneur chrétien et avait la capacité de sceller des actes publics d'un écu avec l'image du lion, symbole traditionnel de la maison de Juda.

2. Des sources textuelles :

- Une source du XII^e siècle nous renseigne sur les communautés juives dans les villes du Languedoc, **Benjamin de Tudèle** (1130-1173). Il est un rabbin navarrais qui nous a transmis un récit des communautés juives dans le monde, notamment décrivant celles de la diaspora méditerranéenne, dans son ouvrage traduit de l'hébreu « Sefer Massa'ot » au français « Le Livre des Voyages », 2^{ème} moitié du XII^e siècle.
- Des manuscrits hébreux comme les commentaires du Talmud par Rachi de Troyes (1040-1105).
- Des manuscrits latins comme des archives judiciaires.

Document d'accroche :

Carte des traces de la présence juive et musulmane, Ve-XIe siècle, Atlas archéologique de la France, Nov. 2023 ©INRAP

→ Mention d'une présence juive dans les villes méditerranéennes comme Marseille, Narbonne, Toulon, d'après des sources écrites, épigraphiques et des vestiges archéologiques.



Activité : Topographie des quartiers juifs en Provence médiévale

(documents issus de Danièle Iancu-Agou "Topographie des quartiers juifs en Provence médiévale", *Revue des études juives*, 1974)

Source : Abbé Féraud, *Histoire civile, politique, religieuse et biographique de Manosque*, Digne, 1848.

• Appendice, p. 576 :

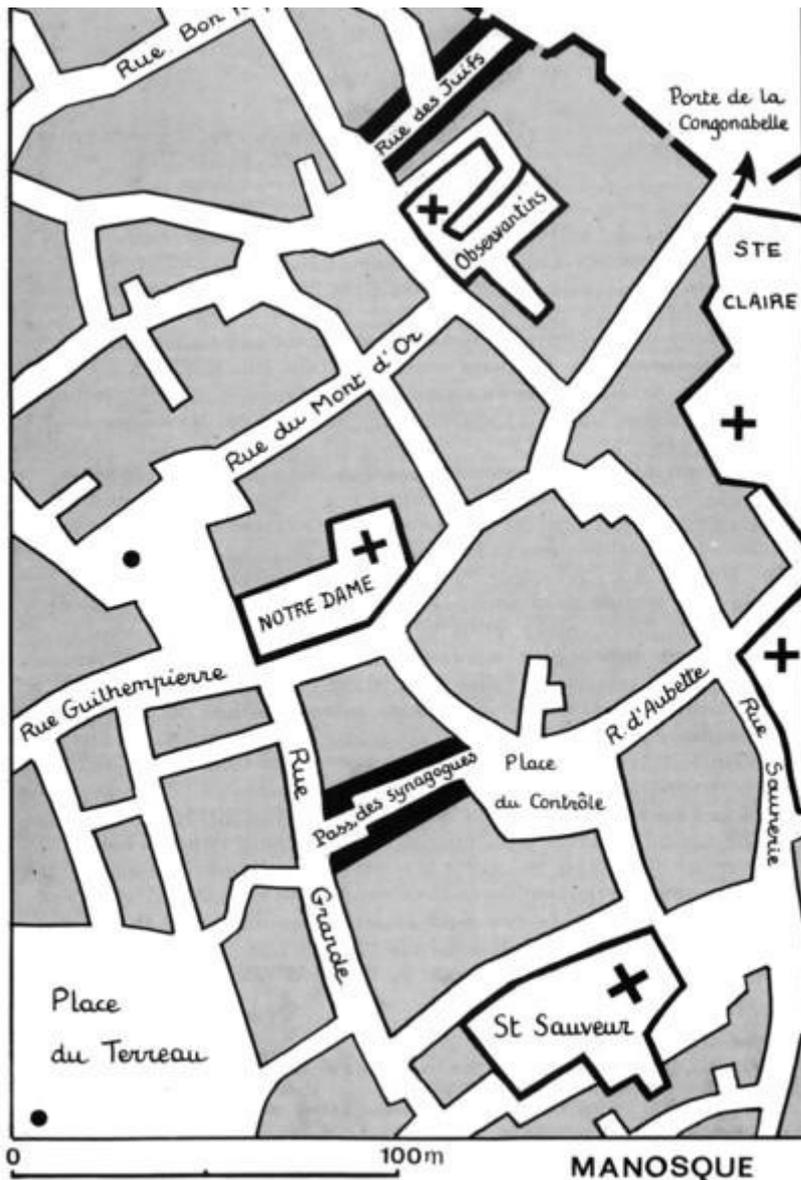
« Dès la fin du XIII^e siècle, la ville a été divisée en 4 parties : les Hébréards, les Payans, les Martels et le Palais. Le quartier des Hébréards, *Regio hebreardaea*, qui s'étend du Sud à l'Est, a reçu son nom du latin *hebraeus*, hébreu, c'est-à-dire, *quartier des Juifs*. On sait que les Juifs étaient si nombreux et si puissants dans Manosque, dans les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, qu'ils possédaient la majeure partie du territoire. Ce ne fut que longtemps après, qu'on les força de se réunir dans une même rue, dite *Carriera Judaica* ou *Rue Juiverie*. Les Hébréards sont bornés par la Grande-Rue, par la rue d'Aubette, et par le mur d'enceinte. »

« Comme il leur manquait un peu de surface pour édifier leur église, ils [les moines du Couvent des Cordeliers de la Stricte Observance] obtinrent du Seigneur de Manosque une bande de terrain à prendre sur la *rue aux Juifs (versus carriam judaicam)*. »

Les *synagogues* des Juifs ne se trouvaient pas dans la rue ni dans le quartier où ils habitaient, mais dans *un passage* qui reliait et relie encore la rue Grande (autrefois rue Droite et rue Saint-Pierre) à la place du Contrôle sur la rue d'Aubette (ainsi nommée parce qu'on y faisait le contrôle des voyageurs qui descendaient de la diligence à son terminus).

Leur cimetière se trouvait vers le pont d'Espel (pont romain) sur le terre-plein de la Tuilerie (inutile de chercher, le terrain a été bouleversé par la tuilerie à tel point que le pont romain avec ses arches de 4 à 5 mètres a été complètement enterré).

Un *autre cimetière juif* aurait existé sur le mont de « Toutes Aures » (emplacement aussi imprécis).



D'après le Plan de la ville de Manosque et ses environs, 1786, conservé à la Mairie de Manosque.

Questionnement :

1. Identifiez sur les deux plans topographiques les lieux et les équipements qui mentionnent la présence des juifs en Provence.
2. En vous appuyant sur l'exemple de Manosque, expliquez la cohabitation entre les communautés juive et chrétienne.

→ Définition de la **juiverie médiévale** : quartier ouvert où juifs et chrétiens cohabitent, organisé autour des équipements communautaires comme la synagogue, l'école, le bain rituel et la boucherie.

Réponses attendues :

En France, des noms de villes et de rues transmettent la mémoire d'une présence juive qui date de la période médiévale : rue de la Juiverie, rue aux Juifs, rue de la synagogue.

Naissance d'un quartier juif en Provence dès le Xe siècle marqué, au départ, par une concentration d'habitat spontanée, et limité à une rue, celle de la « juiverie ». Les juifs font le choix d'une vie en communauté autour de la synagogue. Celle-ci représente le centre communautaire en tant que lieu de prière et d'étude (enseignement de la Torah). Le cimetière, l'hôpital, la synagogue révèlent la dimension de la société juive locale.

Apport de l'enseignant : La synagogue a des dépendances comme la piscine rituelle « Le Miqveh » pour les femmes juives (celui de Montpellier), la boulangerie ou le four ainsi que la boucherie permettant l'abattage rituel des animaux.

Image non libre de droit, facilement disponible sur internet.

Mikvé de Montpellier, fin XIIe siècle, Hors-Série *Juifs d'Occitanie, une histoire méconnue*, Canal d'Oc, 2021-2022.

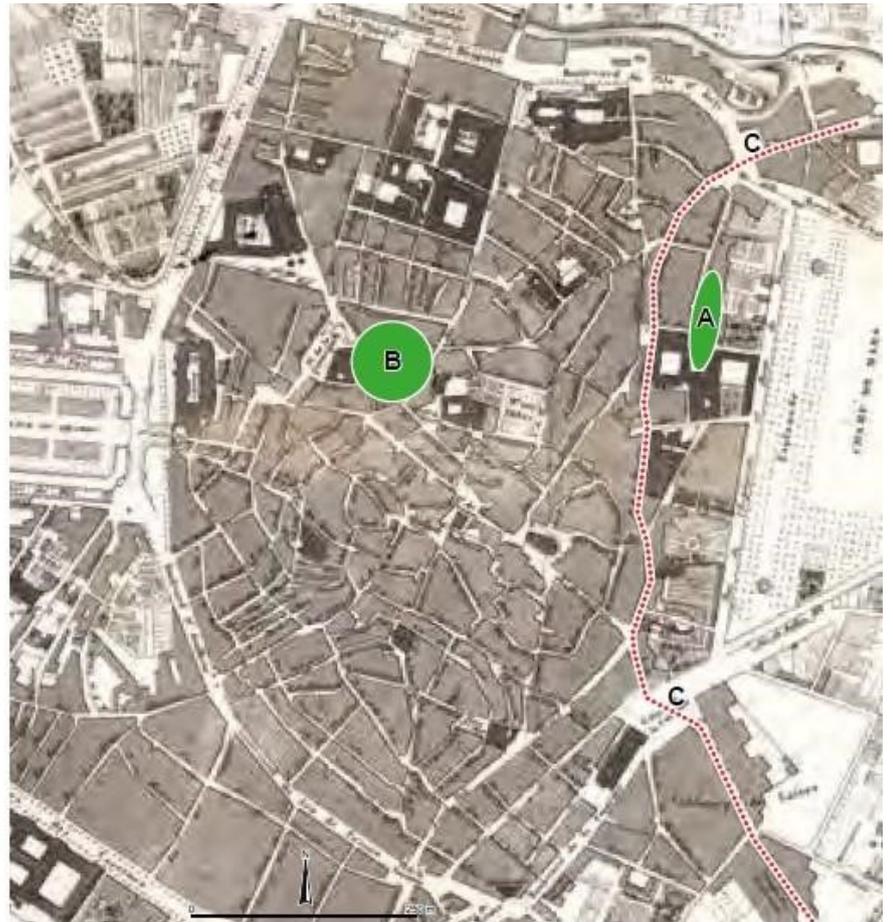
L'exemple de Montpellier :

fig.2- Situation des deux seigneuries et de leurs juiveries.

A : Juiverie de l'évêque de Maguelone.
B : Juiverie du seigneur laïc.

C C : La ligne en pointillés rouges sépare les territoires de l'évêque de Maguelone (la Rectorie à l'est) et des seigneurs laïcs (la Baylie à l'ouest).

Plan de Montpellier en 1846, par Jean-Marie Amelin, représentant la voirie avant les percées haussmanniennes. Dans la suite de l'ouvrage, les détails de ce plan sont utilisés pour localiser les lieux sis *intra-muros*.



Source : Jean-Louis Vayssettes, *Les établissements juifs de Montpellier au Moyen-Âge*, Service régional de l'archéologie d'Occitanie, DRAC, 2021.

→ Rappeler le **témoignage de Benjamin de Tudèle** en 1173 qui décrit Montpellier comme un « lieu agréable pour le commerce, où on voit toutes les nations ». Et citer le nom d'un illustre savant juif qui a marqué le XIIIe siècle, Moïse Ben Samuel Ibn Tibbon. Il a principalement traduit des ouvrages arabes en hébreu, en philosophie, mathématiques et en médecine.

Questionnement :

1. Localisez les deux juiveries. Sur quels territoires se trouvent-elles ?
2. Montrez que les communautés juives sont intégrées aux seigneuries.

→ L'intérêt est fiscal puisque les juifs sont soumis à un impôt spécifique « la taille des juifs » qui leur assure la protection du seigneur.

■ **Qui étaient ces juifs ? Comment la communauté était-elle structurée ?**

→ Apport de l'enseignant :

Au Moyen-Âge, le terme de Provença désigne pour les juifs toute la France du Sud d'Est en Ouest. Le judaïsme « provençal » se réfère à une culture et une identité partagée. Ce sont des communautés très structurées autour de leur culte.

Séance 2 : Une communauté juive intégrée dans la société.

Objectifs :

- Comprendre l'intégration économique et sociale des juifs.
- Analyser les contacts entre juifs, chrétiens et musulmans. -
- Appréhender les multiples circulations.

Capacité : Conduire une argumentation historique et la justifier.

Quels rapports entretenaient les juifs avec les communautés chrétienne et musulmane et quelle place leur était dévolue ?

Activité en autonomie à partir d'un corpus documentaire.

Corpus documentaire :

Document A : Juifs pratiquant le prêt sur gages, enluminure, XIIIe siècle, BNF. Illustration tirée de Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023, p.184.



Document B : Vestiges d'une cuve de teinturier juif du XIIIe siècle, Montpellier



Document C : Enluminure du manuscrit du *Guide des égarés*, de Moïse Maïmonide, 1347-1348. Illustration tirée de Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023, p.177.



Document D : Florian Besson, Pauline Guéna, Catherine Kikuchi et Annabelle Marin, *Actuel Moyen-Âge*, Arkhé, 2017, cité dans Lelivrescolaire, Histoire, classe de 2^{de}.

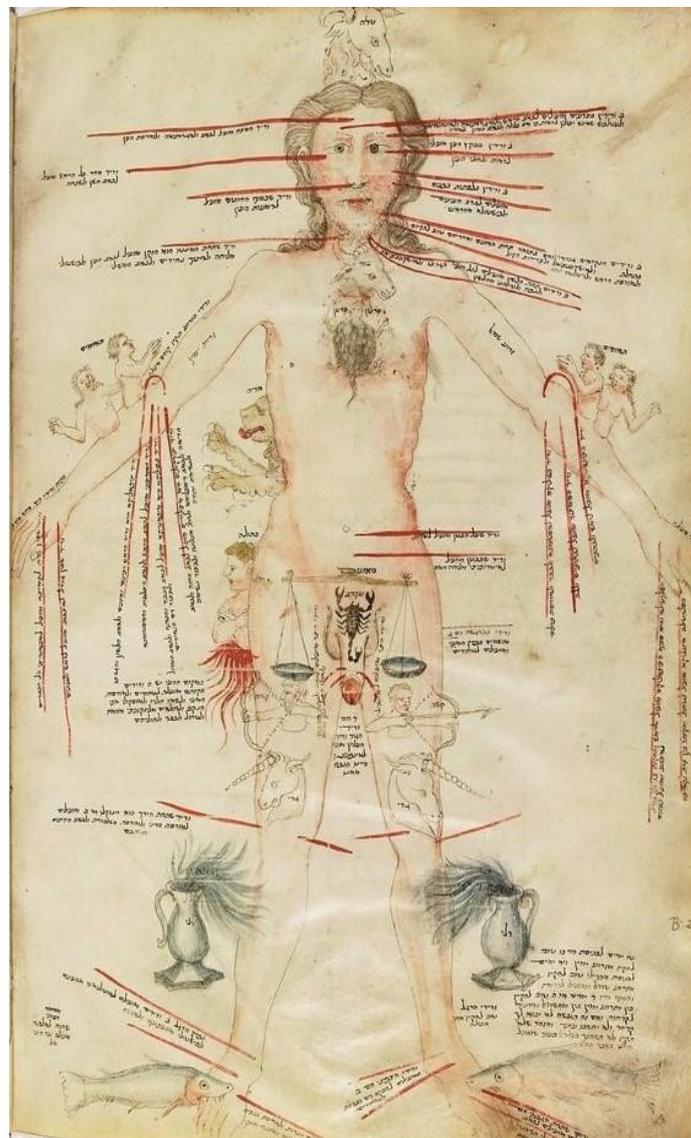
Vers 1095, un document retrouvé dans la Guenizah¹ du Caire mentionne le divorce d'une femme nommée Karima al-Wusha (la Désirée) et de son époux, Aryeh ben Juda. Cette Karima est la fille d'un riche juif alexandrin, visiblement un banquier, qui meurt en 1104. [...] Si al-Wusha peut assumer ainsi sa vie libre, c'est probablement parce qu'elle est riche. [...] Son testament mentionne ainsi une fortune d'au moins 800 dinars, une somme colossale à l'époque [...] Elle en conserve une partie chez elle, une autre est placée chez une autre banquière de l'époque, ce qui n'est probablement pas

un hasard et semble indiquer l'existence de réseaux féminins. [...] D'autres documents de la Guenizah mentionnent son activité en tant que banquière, son investissement dans le commerce avec l'Inde, puis le fait qu'elle finance une caravane de vingt-deux chameaux, ce qui indique qu'elle investit dans le très rentable commerce africain.

Florian Besson, « Al-Wusha la banquière », *Actuel Moyen Âge*, 20 janvier 2022.

1. Pièce d'une synagogue dans laquelle les Juifs conservent les documents marqués du nom de Dieu.

Document E. Extrait d'un recueil de traités médicaux, Provence, fin XI^e siècle. Illustration tirée de Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023, p. 172.



Consigne :

Complétez le tableau suivant en précisant pour chacun des documents, en fonction de l'idée principale choisie, au moins deux arguments et deux exemples.

DOCUMENTS	Un rôle majeur des juifs dans le domaine financier.	Les juifs, des artisans et des marchands.	Le rayonnement intellectuel des juifs au contact des autres civilisations.
A. Juifs pratiquant le prêt sur gages, enluminure, XIIIe siècle			
B. Vestiges d'une cuve de teinturier, Montpellier, XIIIe siècle.			
C. Enluminure dans un manuscrit juif de Moïse Maïmonide, 1347.			
D. Al-Wusha la banquière, XIe siècle.			
E. Recueil de traités médicaux, Provence, fin XIVe siècle.			

Réponses attendues :

1. Un rôle majeur dans le domaine financier :

- Collaboration entre les hommes d'affaires juifs et les chrétiens. Le prêt à intérêt proposé par les juifs est essentiel à l'activité économique.
- Dans la vie quotidienne, les contacts avec les chrétiens sont réguliers. En effet, les juifs ont le monopole de l'exercice de courtier, en tant qu'intermédiaire mettant en relation des échanges commerciaux l'acquéreur et le vendeur. Cette relation impose une confiance partagée.
- L'enluminure dénonce une image négative des juifs qui pratiquent l'usure au détriment de la religion chrétienne. L'intérêt inhérent au remboursement d'une dette renvoie au péché et au vol

2. Les juifs, des artisans et des marchands :

- Les juifs ont une fine connaissance du monde des marchands dans l'espace méditerranéen. L'exemple de cette riche banquière montre la connexion des communautés juives avec le continent africain. Les relations commerciales, par ailleurs, sont l'un des vecteurs d'une transmission de connaissances géographiques et culturelles.
- La mise au jour à Montpellier d'une cuve de teinturier datant du XIIIe siècle met en lumière l'intense activité artisanale et commerciale liée au traitement des cuirs, de la production textile. La production textile et son négoce ainsi que le commerce de toiles

de chanvre étaient particulièrement développés. Au XIIIe siècle, la teinturerie est une activité prospère.

- Des sources latines attestent de la présence de juifs dans les échanges commerciaux des soieries et des étoffes entre Agde, Narbonne et Montpellier.

3. Le rayonnement intellectuel des juifs au contact des autres civilisations :

- Dès le XIIIe siècle, les juifs ont accès à un corpus d'écrits scientifiques traduits en hébreu comme ceux de Galien et d'Avicenne. La production des savants juifs est importante, notamment celle de Maïmonide (1138/1204).
- La représentation du corps humain avec les points de saignées sur ce manuscrit médical datant du XIVe siècle est légendé en hébreu. Médecine et astrologie convergent, montrant les influences chrétiennes et juives dans le domaine scientifique.
- Apport du professeur : la faculté de médecine de Montpellier a accueilli de nombreux médecins juifs provençaux comme Jacob Ben Makhir qui témoigne, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, des rapports de collaboration entre les savants juifs et chrétiens. Nous observons une circulation des manuscrits et une coopération pratique au sein des hôpitaux.
- L'enluminure dans un manuscrit juif datant du XIVe siècle montre l'importance des travaux en théologie et en philosophie des savants juifs. Il s'agit pour Moïse Maïmonide, rabbin, philosophe et théologien juif d'enseigner les preuves cosmologiques de l'existence de Dieu en se référant à la pensée d'Aristote.
- Apport du professeur : Les juifs étaient intégrés par la langue provençale et par la citoyenneté en tant qu'assimilés à des serfs donc propriété du prince. Ils bénéficient donc des franchises.

AUTRE EXEMPLE : NARBONNE (Récit du professeur)

- Au XIIIe siècle, Narbonne est la principale ville littorale entre Barcelone et Marseille. Elle importe des produits provenant d'Espagne ou d'Orient (épices et soieries) et exporte des draps. C'est aussi l'un des principaux centres de la science juive car a accueilli des exilés juifs andalous depuis 1140 transmettant leurs savoirs qu'ils traduisent de l'arabe à l'hébreu.

Séance 3 : Entre interdits et violence, une cohabitation fragile.

Objectifs :

- Comprendre la difficile cohabitation entre les communautés
- Analyser les rapports entre les communautés juives et le pouvoir royal
- Appréhender la Méditerranée comme un espace de migrations

Capacité : Raisonner et justifier une démarche.

Pourquoi la condition des juifs dans la France méditerranéenne se dégrade-t-elle dès le XIIIe siècle ?

2 axes :

- Une mise à l'écart progressive des communautés juives
- Des juifs rejetés du royaume de France

Activité en groupe à partir d'une consigne précise :

Après avoir présenté les raisons qui expliquent l'exclusion progressive des juifs du royaume de France, vous analyserez les indices d'exclusion et montrerez que le pouvoir royal a pour finalité de les expulser définitivement.

Document A : Carte des communautés juives (Ier- XVIe siècle), Christian Grataloup, *Atlas historique de la France*, Les Arènes – L’Histoire, 2020



Document B : Miniature des Grandes Chroniques de France, 1182



Document C : Projet de lettre de Meïr Ben Siméon, rabbin et notable de Narbonne, à Louis IX, 1254. Cité dans Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023, p.188.

« Il vaut mieux que le roi tolère [le prêt à intérêt] de la part des Juifs qui ne pratiquent pas la même religion et qu'il n'a pas l'obligation de contraindre à respecter sa foi plutôt que d'amener ses coreligionnaires à transgresser maintenant cet interdit ouvertement ; en effet, si le roi ordonnait une enquête dans tout son royaume, il constaterait qu'à partir du moment où l'on a interdit le prêt à intérêt aux Juifs, nombreux ont été ses coreligionnaires chrétiens à prêter à intérêt à des conditions bien plus dures que celles que pratiquaient les Juifs ; nombreux sont également ceux qui rusent dans le commerce en augmentant les prix de moitié ou d'un tiers pour surseoir de trois ou quatre mois au recouvrement de la créance, et l'emprunteur perd ainsi plus que ce qu'il aurait payé en intérêt à un Juif durant une année entière. Vous pouvez constater que le roi empêche ceux qui ne sont pas de sa religion de pécher mais fait pécher ses coreligionnaires. Car le monde ne peut subsister sans emprunt et le roi lui-même, dont la richesse est très grande, a eu besoin de contracter plusieurs fois des prêts avec un intérêt élevé et ses agents ont également emprunté à intérêt, à différentes reprises, pour assurer la garde du pays tandis qu'il se trouvait à Paris ou dans son royaume, le temps que leur parvienne l'argent nécessaire à la solde des seigneurs et des serviteurs assurant la garde des fortifications ; et à partir du moment où le monde ne peut subsister sans emprunt, il eût mieux valu pour le salut de son âme qu'il tolère le prêt à intérêt pratiqué par les Juifs qui ne sont pas de la même foi et qu'il ne lui incombe pas de forcer à partager sa foi et qu'il n'entraîne pas les chrétiens qui partagent la même foi que lui à enfreindre leur religion ; et son âme devra répondre des fautes qu'ils commettent à cause de lui. »

Source : Meïr ben Siméon de Narbonne, *Lettre à Louis IX sur la condition des Juifs du royaume de France*, texte établi et traduit de l'hébreu par Judith Kogel et présenté par Pierre Savy, Éditions de l'éclat, 2017.

Document D : Récit du chroniqueur le Religieux de Saint-Denis, 1394, cité par Pierre Savy, Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval, MOOC, UNEJ

Les usures des Juifs, qui devenaient de jour en jour plus odieuses, et qui s'étendaient sur tout le royaume, avaient réduit plusieurs familles à la plus affreuse misère. Aussi ces ennemis de Jésus-Christ s'étaient-ils attiré la haine de tous les Français. [...] C'était une honte pour le royaume de France, et il s'ensuivait de graves inconvénients. Le roi, instruit de ces désordres, et se rendant aux sages conseils et aux prières de la reine, son épouse bien aimée, résolut, malgré les sommes considérables qu'on arrachait tous les ans aux Juifs et qui grossissaient son trésor, de séparer le bon grain de l'ivraie et d'éloigner les croyants du contact des infidèles. Une ordonnance, publiée dans toutes les villes du royaume, enjoignit aux Juifs de quitter la France avant la fête de Noël, et d'aller chercher un refuge à l'étranger, sous peine d'être réputés coupables de lèse-majesté et de voir leurs biens confisqués. [...] Cependant le roi, modifiant la rigueur des anciens statuts, régla que tout Juif qui embrasserait la religion chrétienne, aurait la jouissance du tiers de tous ses biens. Aussi y eut-il vers ce temps beaucoup de Juifs qui se firent baptiser.

→ Expulsion décrétée par le roi Charles VI. La dimension religieuse et morale est mise en avant.

Document E : Le baptême d'un juif sous le regard de saint Louis, *Livre des faits de monseigneur saint Louis*, enluminure, 1482, BNF.



Comment monseigneur saint Louis vint la seconde fois la voir pour
aler oultre mer : de son voyage. xl. chapitre.
L'annee dessus
mil et. lxxv.
le bonroy et
lois qui toute la vie avoit
este amee et content de
avoir : de pitee de huy
adieu Adieu que la tie
sainte avoit le sonz de

Réponses attendues + Récit de l'enseignant : argumentaire présenté à l'oral par chaque rapporteur de groupe, puis synthèse collective.

- **Présence d'une minorité juive ancienne** d'après la carte de Christian Grataloup (à croiser avec des passages de « Histoire des Francs » de Grégoire de Tours qui évoque une communauté juive à Marseille au VI^e siècle). La communauté juive est très présente au XIV^e siècle au sein de l'espace provençal suite aux expulsions de 1306 des juifs du Languedoc et du Dauphiné. Ce peuplement se concentre dans 5 grandes communautés : Aix, Arles, Marseille, Salon et Tarascon.
- **Les indices d'exclusion des communautés juives se multiplient** : rappel du contexte selon lequel depuis le XI^e siècle se multiplient des pogroms qui révèlent un climat d'insécurité pour les juifs et que leur protection relève du roi mais aussi des seigneuries territoriales. Toutes les fonctions officielles leur étaient interdites et ils avaient l'obligation de se distinguer des chrétiens sur le plan vestimentaire avec le port de la rouelle (miniature de 1182). Ils étaient donc considérés comme des étrangers au sein de l'ordre seigneurial féodal. Par exemple, le comté de Provence développe une série d'ordonnances aux XIII^e et XIV^e siècles pour marginaliser les juifs (interdiction d'exercer la médecine). Le récit du Religieux de Saint Denis montre la diffusion d'un enseignement du mépris envers les juifs par les hommes d'Eglise.
→ Apports de l'enseignant sur le statut particulier des juifs en Méditerranée. Celui-ci est hérité du droit romain, les juifs bénéficient de privilèges comme la reconnaissance de la loi juive et de leur organisation communautaire. Mais dès le Ve siècle, les juifs sont exclus des fonctions d'autorité. Ce statut juridique leur permet de maintenir leur observances religieuses, alimentaires et de conserver une autonomie juridique et politique.
Par ailleurs, le droit canon instaure un régime de tolérance en raison du lien historique entre le peuple juif et l'écriture sainte. Cependant, pour éviter tout prosélytisme, ils ont l'obligation de porter un signe distinctif.
- **Les raisons** : Cf. Juliette Sibon, *Chasser les juifs pour régner*, Perrin, 2016. Selon l'historienne, les rois de France, Philippe Auguste et ses successeurs, expulsent les juifs du royaume de France afin d'affirmer leur pouvoir sur le territoire et tous les sujets. Leur objectif est de construire une nation chrétienne, même si d'autres raisons peuvent être invoquées comme l'antijudaïsme des rois, le refus de l'altérité religieuse. Elle défend l'idée que les rois souhaitent confisquer les prérogatives que les vassaux se réservaient. Donc les expulsions des juifs du XII^e au XVI^e siècle ont une finalité politique qui s'inscrirait dans la construction du royaume et de la monarchie, affirmant l'autorité royale.
- **Une législation antijuive se met en place.** L'édit d'expulsion de 1182 promulgué par le roi Philippe Auguste expulse tous les juifs du domaine royal en les dépouillant de leurs biens (cf. Miniature). Au XIII^e siècle, sous le pontificat d'Innocent III (1198-1216), des bulles sur les juifs sont rédigées. En 1215, le concile de Latran IV impose aux juifs le port d'un signe distinctif, la rouelle (étoffe cousue sur la poitrine) ou un chapeau pointu.

Le règne de Louis IX (1226-1270) aggrave leur condition en promulguant des ordonnances sur l'usure dont la restitution aux chrétiens d'une partie de leurs dettes.

En effet, l'Eglise catholique interdit aux chrétiens de prêter de l'argent avec intérêt (l'usure).

Un nouvel édit d'expulsion est promulgué par Philippe IV Le Bel en 1306 spoliant les juifs de leurs biens et conduisant à l'exil de 100000 d'entre eux.

L'épidémie de peste de 1347-1349 entraîne de nouvelles persécutions envers les juifs accusés d'avoir empoisonné les puits. Au XVe siècle, des troubles antijuifs se multiplient dans le sud-est de la France. En 1481, la Provence passe sous souveraineté française, les troubles conduisent à l'expulsion ou à la conversion des juifs entre 1498 et 1501. La carte de Grataloup montre que la Méditerranée est un espace de migrations des juifs suite à leur expulsion d'Espagne en 1492.

- **Autres alternatives à l'expulsion**, se purger ou se convertir. Pour Louis IX et ses conseillers, la communauté juive doit se purger des péchés de l'usure et du blasphème. Des conversions au christianisme (baptême) ont lieu afin d'éviter l'expulsion. Les biens confisqués aux juifs servent à financer la guerre sainte.

Bibliographie / Sitographie :

- Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023.
- Paul Salmona, Philippe Blanchard et Amélie Sagasser, *Archéologie du judaïsme en Europe*, CNRS éditions, 2023.
- Juliette Sibon, *Les Juifs de Marseille au XVe siècle*, Cerf, 2011.
- Juliette Sibon, *Chasser les juifs pour régner*, Perrin, 2016.
- Dominique Garcia, *Atlas archéologique de la France*, Tallandier, 2023.
- Revue Hors-série, *Juifs d'Occitanie, une histoire méconnue*, Canal d'OC, 2021-2022
- Jean-Louis Vayssettes, *Les établissements juifs de Montpellier au Moyen-Âge*, Service régional de l'archéologie d'Occitanie, DRAC, 2021.
- Musée d'art et d'histoire du Judaïsme :
https://www.mahj.org/fr?gclid=Cj0KCQiAy9msBhD0ARIsANbk0A_vFFGtavdIThjFMQtB_eX0vDg3zB2DtvQeKnjSAH_rARnEjuJv_BIYaAn77EALw_wcB
- INRAP : <https://www.inrap.fr/archeologie-du-judaisme-en-france-et-en-europe-12346>